



HAL
open science

Le prestre teint - Édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev, Gauthier Grüber

► To cite this version:

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev, Gauthier Grüber. Le prestre teint - Édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257. 2023, http://catalog.bfm-corporus.org/fabliaux/PrestreTeint_Berlin-257. hal-04280450

HAL Id: hal-04280450

<https://hal.science/hal-04280450v1>

Submitted on 27 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



BASE DE FRANÇAIS MÉDIÉVAL PROJET FABLIAUX

Le Prestre teint

édition et traduction

Texte établi par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev

Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabliaux, 2023

Édition normalisée : Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>
Identifiant du texte : [fabliaux/PrestreTeint_Berlin-257](http://txm.bfm-corpus.org/fabliaux/PrestreTeint_Berlin-257)

Comment citer ce texte : Anonyme, *Le Prestre teint*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev.
Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabliaux, 2023.
http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/PrestreTeint_Berlin-257

Licences :



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Texte et suppléments numériques



Notes philologiques et traduction

Biblissima!





Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 14](#)

Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



Édition

par Corinne Pierreville en collaboration Alexei Lavrentiev

[13V]

<colonne a>

[I] est bien droiz que je retraie,
puis que nus hons ne m'en deloie,
d'une aventure que je sai
4 qu'avint en l'entree de mai
a Orliens la bone cité
ou j'ai par meinte foiz esté.
L'aventure est et bone et bele

<colonne b>

8 et la rime fresche et novele,
si com je la fis l'autre jour
a Orliens ou fui a sejour.
Tant i sejournai et tant fui
12 que mon mantel menjai et bui
et une cote et .i. sercot !
Molt i paié bien mon escot !
Ne m'en doit riens demander l'oste
16 qui volentiers nos gens acoste.
A l'entrer lor fet bele chiere,
a l'essir est d'autre maniere.
Bien set conter quant qu'il i met,
20 neïs le sel qu'el pot remet !
Les auz, le verjus et la leigne,
ne let rien qu'a conter remaigne.
Einsi son escot rien ne couste !
24 Ne veil pas jusqu'a Pentecouste
chés tel oste mon ostel prendre !
Sovent me feroit mes dras vendre !
Tel ostel a maufez conmant¹
28 que jamés jor n'i enterrai,
que moi n'en chaut. Or vos diroi
de cele aventure d'ouen,
devant la feste seint Johan,
32 qu'avint en la cité d'Orliens,
chés .i. bourgeois qui molt grant biens
fesoit .i. prestre son voisin.
Li borgeis n'eüst ja bon vin
36 ne bon mengier dont il menjast
que au prestre n'en envoiast,
mes li prestre molt poi prisoit
quant que le borjois li fesoit.

1. On note la rime isolée.



40 Miex vosist gesir o sa fame
qui molt estoit cortoise dame
et fresche et avenant et bele.
Le prestre chascun jor l'apele ;
44 de s'amour forment la requiert.
La bone dame dist ja n'iert
qu'ele face a son mari tort,
s'el en devoit prendre la mort,
48 ne vilanie ne hontage,
et de ce a el cors grant rage
que le prestre l'en a tant dit.
Molt le ledenge et le maudit.
52 Fors l'a geté de sa meson
et si fort le fiert d'un tison
que pou s'en faut que ne l'esfondre².
Li prestres o tote sa honte
56 s'en vet fuiant a son ostel.
Molt se porpense d'un et d'el,

[14r]

<colonne a>

par quel enging, par quel maniere,
ou par avoir ou par proiere,
60 il porroit son deduit avoir
de ce dont ele³ fet doloir.
Ne por ce que l'avoit batu,
tot ce ne prisë .i. festu,
64 que la dame el chief le feri.
Molt a de ce le cuer mari
que de s'amour l'a refusé.
En li⁴ a mis tot son pensé.
68 Devant son uis s'ala s[e]oir
savoir se il poïst v[e]oir
ne vieille fame ne meschine
cui peüst dire sa covine,
72 qui de ce li peüt edier.
Devant le feu vit son andier
si l'a rué a la paroi.
Molt est le prestre en grant esfroi
76 car nul ne set ce que il pense.
Son corbeillon a pris par l'anse,

-
2. Jean Dufournet corrige en *esfronte* pour sauvegarder la rime.
 3. Jean Dufournet corrige en *el le*. Pour nous, c'est un cas d'haplologie : plutôt que d'écrire *el le*, le copiste a écrit *ele*. Au vers 127, le pronom personnel sujet masculin *il*, suivi de *la*, se réduit à *i*, mais aussi aux vers 357 et 365, alors qu'il n'y a pas de pronom personnel complément ensuite. Il pourrait donc s'agir aussi d'une habitude du copiste, qui écrit *i* pour *il* et *e* pour *el*, mais éditer *e le* pour *ele le* nous a paru trop étrange aux yeux d'un lecteur moderne.
 4. Correction éditoriale : « Ele » dans le manuscrit.



entre ses piez l'a depecié.
Onc mes .i. jor si corocié
80 ne vit nus hom celi provoire !
Perdu a tote sa memoire,
sa sapiënce et son savoir
quant il ne puet icele avoir⁵
84 qui li montre son grant orgueil.
Lors vet seoir desus le sueil
et regardë aval la rue,
si a dame Hersent veüe,
88 la marrugliere del mostier,
qui molt savoit de tel mestier.
Il n'a el mont prestre ne moigne
ne bon reclus ne bon chanoine,
92 se tant feïst qu'a li parlast,
que de s'angoise nel getast.
Quant li prestres la vit venir,
a grant peïne se pot tenir
96 que il ne l'apelast a soi.
Lors l'a contenciee a son doi.
Dame Hersent dont es[t] venue.
Li prestres de loins la salue,
100 puis dit : « Dont venez vos, conmere ?
— Sire, d'aval ceste chariere
o ma quoloigne vois filant. »
Li prestre dit : « J'ai grant talant
104 c'un poi peüse a vos parler. »
Lors si la prist a acoler,
mes il gardë aval la voie.

<colonne b>

108 Grant paour a que l'en nel voie !
En sa meson s'en sunt entré.
Or a bien le prestre encontré,
quant celë a qui tant est sage,
a cui puet dire son corage.
112 Lors s'en entrerent en sa chanbre.
Idont⁶ li prestre li demande⁷
tot son anui et son co[n]trere
de ce dont ne puet a chief trere.
116 Atant la vieille li fiance
que ja mar en ara doutance
qu'ele li aidera sanz faille.
Prent tost le prestre, si li baille

5. Une ligne a été grattée dans le manuscrit.

6. Jean Dufournet corrige en *Adont*.

7. Jean Dufournet corrige en *remembre*.



- 120 .X. sous qu'il out en s'aumosniere.
Lors se lieve la pautonniere
qui des deniers ot plein le poing,
si li a dit : « A grant besoing
124 doit l'en bien s' amie connoistre⁸ son ami aidier⁹ ! »
Si s'an departi sans targier¹⁰
e li a congié demandé,
et i¹¹ la conmanda a Dé.
128 Molt le prie de sa besoigne.
La vieille gueres ne s'esloigne,
quant ele vint chés la bourjoise
qui molt estoit preuz et courtoise.
132 Quant la dame venir la voit,
salué l'a, qu'el ne savoit
que el sa honte venist querre.
Ne la lessa seïr a terre,
136 en .i. lit l'asist jouste li.
A la vieille molt enbeli.
Ele ne queroit autre chose
si li a dit a la parclose :
140 « Dame, a vos m'estuet conseillier
si ne vos devez merveillier
por quoi je sui a vos venue.
Li miexdres vos salue¹²
144 qui soit en tote la cité.
Ce sachiez vos de verité !
— Et qui est ce ? — Sire Gerbaus
qui est por vos et liez et baus.
148 Par moi vos mande drüerie.
Prie vos que soiez s'amie. »
Quant la dame ot tot escouté
ce que Hersent li ot conté,
152 lors li a dit une parole :
« Dame Hersent, de vostre escole
ne veu ge mië encore estre.
Ja de ce ne seroiz mon mestre
156 que je por vos face hontage.
Se l'en nel tenist a hontage,

[14V]

<colonne a>

je vos donasse de mon poing¹³
ou de ma paume ou d'un baston !

8. Les mots sont barrés dans le manuscrit.

9. La correction en marge est d'une main ultérieure.

10. Le vers est ajouté dans la marge de droite d'une main ultérieure.

11. Jean Dufournet corrige *i* en *il*.

12. Il manque deux syllabes dans le vers. Jean Dufournet ajoute *sire* après *miexdres*.

13. On voit une croix d'une main ultérieure dans la marge de droite. Jean Dufournet estime qu'il manque un vers, d'autant que la rime *poing* reste isolée.



- 160 — Dame, ce ne seroit pas bon !
Il n'a bourjoise en tot Orliens¹⁴
qui par moi son ami ne face. »
Lors li done delés la face
- 164 la bourjoise .II. molt grans cous,
et dit : « Dahez eit vostre cous
quant vos ceanz venistes hui !
Por poi que ne vos faz anui,
168 qui que le deüst amender ! »
Hersent sans congié demander
est de la meson fors issue.
De honte palist et tresue.
- 172 Clamer s'en vet a son proverre.
Dite li a tote la voire,
conme la dame l'a menee,
et quant Hersent se fu clamee,
176 le prestre ne fu mie a ese.
A Hersent dit qu'ele se tese
que bien la cuidera vengier
et sans ferir et sanz touchier.
- 180 Lors li afie et dit et jure
que por iceste bateüre
la dame esconmenïera.
Ja autrement n'en partira !
- 184 Atant a Hersent congié pris.
Le prestrë est de rage espris
si s'en vet tot droit a l'eglise
conme por fere son servise.
- 188 L'esquele prent parmi la corde
et après l'autre s'i acorde
et puis les sonnë une et une
tant que le pueplë i aüne.
- 192 Quant venu sunt li parrochien,
et cil de pres et cil de loing,
sire Picon l'ententureis
et sa fame vint de detrés¹⁵.
- 196 Quant li prestre les a veüz,
de maintenant est conmeüz
si lor a dit v[o]iant la gent :
« Certes, moi n'est ne beau ne gent
200 que vos entrez en cest moustier
tant com je face mon mestier.
Esconmenïez devez estre !
— Dites moi dont por quoi, dant prestre !
204 Dites le moi, savoir le veil.
— Vostre fame fist grant orgueil,

14. La rime reste isolée.

15. Jean Dufournet corrige la rime de ces vers en *ententuriers/ detriers*.



<colonne b>

- qui bati ier ma marregliere,
Entre [li] et sa chanberiere.
208 Clamee s'en est orendroit.
Se vos volez fere le droit
de la hontë et du tort fet
que vostre fame li a fet,
212 ele le prendra volentiers
— Or chantez dont endementiers
car il vos sera amendez
le forfet que vos demandez. »
216 Quant ot le prestre la promesse,
inelement chante sa messe,
ne fist pas longue demoree.
Puis la bourjoise a apelee
220 et la marregliere ensement,
si en a fet l'acordement.
Chascun s'en vet a sa meson.
Chascun s' en vet a sa meson¹⁶
224 Dant Picons enquiert l'acheson
a sa fame qu'ele li die,
et sanz mençonge et sans boisdie,
por que la clamour a esté.
228 Savoir en veut la verité.
Cele respont : « Tost vos diré,
ja de riens ne vos mentiré,
por quoi a esté la clamours. »
232 Li prestre l'apeloit d'amours,
« si m'envoia sa pautonniere,
ce sachiez vos de grant maniere,
qui de folie me requist.
236 Tiex soudees ele quist¹⁷
li rendi car bien li dui rendre ! »
Dant Picon qui bien sot entendre
que sa fame a reson et droit
240 dist que molt forment li pesoit
qu'el ne l'ot miex forment batue !
« Se li prestres plus vos argüe,
dites que vos ferez son bon,
244 mes largement vos doint du sien¹⁸,
et que il vos face savoir
le jor que il voudra avoir
de¹⁹ vos tote sa volenté. »
248 Lors a la dame creanté

16. Le vers a été gratté dans le manuscrit.

17. Vers hypométrique. Jean Dufournet ajoute *que* devant *ele quist*.

18. Jean Dufournet corrige *sien* en *son* pour la rime.

19. Correction éditoriale : « Se » dans le manuscrit.



qu'ele fera sanz contredit
tot ce que son mari li dit.
Atant de sa meson depart
252 et li prestre de l'autre part
qui aloit chés sa marregliere
si l'encontra en la chariere.
Quant la vit, saluee l'a

[15r]

<colonne a>

256 et tot enroment l'apela
de ce dont il²⁰ l'avoit requise.
La dame a dit : « Vostre servise
ferai tot, mes que miex m'en soit. »
260 Le prestre qu'a el ne pensoit
et qui por s'amour estoit ivres
li promet a doner .x. livres.
La dame respont : « C'est asez²¹.
264 — Car nos asemblon mein a mein !
— Ne puet estre jusqu'a demein
que mi sire ira a la feire,
et se vos ne me volez croire,
268 bien i poez venir anuit !
— Diex, fet li prestre, ceste nuit
quant vendra ? Qu'a venir demore !
Je ne quit ja voer cele ore
272 que je vos tiegne entre mes braz !
Meinte foiz par nuit vos enbraz,
ce m'est avis, en mon dormant ! »
La dame molt cortoisement
276 a du provoire pris congié.
Li prestre dit : « Quant iré gié ?
— Sire, demein après la mese
et si m'aportez ma pramese
280 ou autrement n'i venez pas ! »
De li se part inelepas
si est en sa meson entree,
et ses mariz l'a encontree,
284 si li demande dont el vient.
« Sire, fet el, ne vos sovient
de sire Gerbaut le proverre ?
Dite m'a tote son afere,
288 conme son afere a enpris.
Se vos volez, demein iert pris
dant Gerbaut le prestre çaiens ! »

20. Correction éditoriale : « el » dans le manuscrit.

21. On note la rime isolée.



De ces moz fu Picons joianz
292 quant set que li prestres vendra.
« Dame, fet il, il convendra,
se bien le volez enginier,
fetes .i. baing por li baignier
296 et .i. bon mengier atornez,
et je lors m'irai destornez
la defors parmi cel vergier.
Quant je savrai que le mengier
300 sera bien et bel atornez,
je vendré autresi laienz²²
com de ce se rien n'en savoie,
et vos l'amenez tote voie
304 et en la cuve entrer inel²³. »
Atant tenirent lor consoil.

<colonne b>

Einsi fu l'uevre compassee
et quant cele nuit fu passee,
308 sire Picons s'est destornez.
Touz ses serjanz a apelez
si les a touz menez o soi.
Onc ne lor vot dire por quoi.
312 Le prestre qui est angoisous
et de la dame corajous
ne fu pereceus ne laniers.
.X. livres prist de ses deniers
316 que il avoit des ier nonbrez,
si ne fu pas si enconbrez
qu'i ne preïst une oue crase.
Tot maintenant la voie pase
320 si s'en entre chés la bourjoise.
A la dame gueres n'en poise.
Les deniers prent a bele chiere,
puis a dit a sa chanberiere :
324 « Va, fet ele, si clo la porte
et si pren l'oe que il porte. »
La chanberiere maintenant
a fet tot son comandemant.
328 La porte ferme, l'oe a prise
que li prestres avoit ocise.
Plumee l'a et enhastee,
et la dame s'est molt hastee
332 du baing chauffer et du feu fere.
Et li prestres ne tarja gueres²⁴ :

22. Jean Dufournet emplace *laienz* par *delez* pour la rime.

23. Jean Dufournet supprime le *et* en tête de vers.

24. On note la rime imparfaite *fere/ gueres*. Jean Dufournet supprime le *s* de *gueres*.



deschauciez s'est et despoilliez.
 El baing qui fu apareilliez,
 336 voiant la dame, s'en saut nu.
 Atant est dant Picons venu
 a sa porte qui fermee iere,
 puis apela sa chanberiere
 340 si haut que tuit l'ont entendu.
 La chanberiere a respondu :
 « Sire, je vois ! » Et endementre
 le prestre saut du baing et entre
 344 en autre cuve qui fu pleine
 de teint de brasil et de greine
 ou la dame le fist saillir.
 Bien sera teint, n'i puet faillir,
 348 enceis qu'il ise de la cuve !
 Or est li prestres en estuve
 que la dame l'a bien covert.
 La chanberiere a l'us overt.
 352 A son seignor dit : « Bien veigniez !
 Vos n'este gueres enginiez
 se vos estes ça retournez.
 Le mengier est bien apretez

[15v]

<colonne a>

356 s'il fust qui la sause feïst. »
 De ce dant Picons s'esjoïst
 qu'i est venuz a sa bone eure.
 Le mortier prent, plus n'i demeure,
 360 la sausse aparreille et atourne.
 Et la dame plus n'i demore²⁵,
 sus la table la nape a mise.
 La danzele qui entremise
 364 si ot de la feste grant joie
 dist au seignor que lev cele oie,
 qu'i la depiest, que tote est quite.
 Cil la depiece sanz grant luite.
 368 Tuit se sunt asis au mengier.
 Dant Picons qui se volt vengier
 de son proverre li sovient.
 « Alon garder ou est le teint,
 372 se mon crucefiz est bien teint
 que l'en le m'a hui demandé !
 Alon le trere, de par Dé !
 Dansele, fetes cler le feu
 376 si le metron en plus haut leu. »

25. Jean Dufournet corrige *demore* en *sejourne* pour la rime.



Quant la parolle entent li prestre,
dedenz le teint plunge sa teste
por ce que ne fust conneü.
380 Atant Picon s'est esmeü.
Vers sa cuve s'en est alez,
sa fame et ses serjanz delez
qui le covercle sus leverent.
384 Le prestre estendu i troverent
en tel maniere com s'il fust
ouvré en pierrë ou en fust
par piez, par cuises et par braz.
388 Lors le pranent de totes pars ;
sus le lievent plus d'une toise.
« Diex, fet dant Picons, com il poise !
Ne vi crucefiz tant pesant²⁶ ! »
392 Se le prestre parler osast,
i li deïst une parolle²⁷,
mes il tant a close la bouche
qu'il n'en ist ne son ni aleine.
396 Fors l'en ont tret a molt grant peine.
Or oiez ja grant aventure !
Il est si pris en la teinture
qu'il est plus teint et plus vermeil
400 qu'au matinet n'est le soleil
au jor quant il doit plus roier.
Onc nel semondrent de mengier,
einz l'asitrent les le foier.
404 Apoié l'ont, ce n'est pas fable,
puis revont söer a la table,

<colonne b>

si se rasant au mengier
et reconmencent a mengier.
408 Li prestre fu et gros et cras.
Le chief tenoit .i. poi en bas.
N'ot vestu chemise ne braie.
Le cler feu qui vers son dos raie
412 li fet son baudoïn drecier.
Or n'ot en li que corecier !
La dame o .i. cil²⁸ le regarde
et dant Picons s'en est pris garde.
416 Sa mesnee vot fere rire.
A sa fame commence a dire :
« Dame, fet il, je vos afi

26. Jean Dufournet corrige *pesant* en *pesast* pour la rime.

27. Jean Dufournet corrige *parolle* en *reproche* pour la rime.

28. Jean Dufournet corrige *cil* en *oil*.



que mes tel crucefiz ne vi
420 qui eüst ne coille ne vit !
Ne je ne autre mes nel vit ! »
La dame dit : « Vos dites voir !
Cil n'ot mie trop grant savoir
424 qui le tailla en tel manière !
Je cuit qu'il est crevez derriere !
I l'a plus granz que vus²⁹ n'avez
et plus gros, que bien le savez ! »
428 Lors a dans Picons apelee
sa danzele qui fu senee :
« Va, fet il, detrés cele porte,
ma trenchant coignie m'apporte
432 si li couperé cele coille
et cel vit qui trop bas pendoille. »
La danzele qui bien sot l'uevre
vint a la porte. Tote l'uevre.
436 Quant ele queroit la coignie,
li prestre a la coille enpoignie
et vet fuiant aval la rue,
et dant Picons après li hue.
440 Sailli s'en est en son ostel.
Dant Picons ne demandoit el
mes que du prestre fust vengié.
Or est de li bien estrangié !

Explicit

29. Correction éditoriale : « nus » dans le manuscrit.



Traduction

par Corinne Pierreville

[13V]

<colonne a>

Il est bien juste que je¹ relate,
puisque personne ne m'en empêche²,
une aventure que je sais
4 et qui advint début mai
dans la bonne cité d'Orléans
où je me suis rendu maintes fois.
L'aventure est bonne et belle,

<colonne b>

8 et sa mise en rimes est toute récente
puisque je l'ai faite l'autre jour
lors d'un séjour à Orléans.
J'y suis resté si longtemps
12 que j'ai mangé et bu mon manteau,
ainsi qu'une tunique et un surcot³ !
J'ai fort bien payé ma note !
Je ne suis plus redevable de rien à l'aubergiste
16 qui se lie volontiers avec les gens tels que moi⁴.
Au moment où ils entrent, il est tout sourire,
mais il en va autrement à leur départ.
Il sait bien compter tout ce qu'il sert,
20 même le sel qu'il remet dans le pot⁵ !
Les aulx, le verjus⁶ et le bois,
il ne laisse rien qui resterait à compter.
Ainsi son repas ne lui coûte rien !

1. Jean Dufournet attribue la paternité de ce fabliau à Gautier le Leu, auteur de la deuxième moitié du 13^e siècle qui a composé d'autres contes à rires : *Le Sot chevalier*, *Les Souhais*, *La Veuve*, *Le Fol vilain*, *Les deux vilains* et *Connebert* dont le premier vers indique : *Gautiers qui fist del prestre taint*. Maurice Delbouille a néanmoins montré que le *Prestre teint* diffère profondément des œuvres de Gautier le Leu sur la forme comme sur le fond. Nous sommes sensibles à ses arguments et en attendant de pouvoir utiliser les outils numériques afin de reprendre et approfondir la comparaison systématique de ces textes, nous pensons, comme le NRCF (vol. 7 p. 309), qu'il est très improbable que Gautier le Leu soit l'auteur du *Prestre teint*.
2. Le NRCF propose plutôt de traduire « puisque personne ne m'en dispense » en considérant qu'il s'agit du verbe *desloier*, « délier, dispenser ». Nous pensons, comme la majorité de nos prédécesseurs, que l'auteur utilise le verbe *delaiier*, « empêcher quelqu'un de faire quelque chose », et que le vers fait référence aux aléas de la prestation publique du jongleur.
3. D'autres fabliaux (*Estormi*, *Les trois dames de Paris* ...) attestent qu'au Moyen Âge, il était possible de régler sa note chez les aubergistes en leur laissant un ou des vêtements.
4. C'est-à-dire les trouvères qui vivent des histoires qu'ils inventent et content en public.
5. À nos yeux, le vers fait explicitement référence à la malhonnêteté de l'aubergiste qui dit saler les plats, mais feint seulement de le faire.
6. Le verjus désigne le suc acide de raisins qui ne sont pas encore mûrs. On en faisait de la sauce. Les médiévaux raffolaient également des sauces à l'ail, qui rehaussaient la saveur des mets.



24 Je ne souhaite pas me loger chez un hôte semblable
avant la Pentecôte !
Il me ferait souvent vendre mes habits⁷ !
Je voue au diable une telle auberge :

28 je n'y entrerais plus jamais,
car je n'en ai pas envie. Je vais vous parler maintenant
de l'aventure qui advint cette année,
avant la fête de la saint Jean,

32 dans la cité d'Orléans,
chez un bourgeois qui se montrait fort généreux
à l'égard d'un prêtre, son voisin.
Le bourgeois n'aurait jamais eu de bon vin

36 ou de bons mets dont il aurait mangé
sans en envoyer au prêtre,
mais le prêtre n'avait guère d'estime
pour les attentions dont le bourgeois était prodigue.

40 Il aurait préféré coucher avec sa femme,
qui était une très courtoise dame,
jeune, avenante et belle.
Le prêtre la sollicitait chaque jour

44 et la priait instamment d'amour.
La bonne dame lui dit qu'il n'arriverait jamais,
même si elle devait en mourir,
qu'elle portât tort à son mari,

48 le couvrît de honte ou l'outrageât,
et qu'elle était très en colère
que le prêtre lui en eût tant dit.
Elle l'injuria et le maudit,

52 puis le chassa de sa maison
et lui donna un si fort coup de bâton
qu'elle faillit le renverser au sol.
Le prêtre s'enfuit dans sa demeure,

56 emportant sa honte avec lui.
Il réfléchit longuement à divers expédients

[14r]

<colonne a>

pour trouver par quelle ruse, par quel moyen,
argent ou prière,
60 il pourrait tirer du plaisir
de ce dont elle le faisait souffrir.
Pour ce qui était d'avoir été battu,
il n'y accordait aucune valeur

7. Jean Dufournet a décidé de matérialiser par des points de suspension entre crochets les couplets dans lesquels l'octosyllabe reste isolé, et de compter ces vers blancs dans sa numérotation. Or le NRCF a montré que ces vers orphelins ne signalent pas nécessairement l'existence d'une lacune : le sens reste toujours intelligible et cohérent. Il pourrait donc s'agir d'un trait stylistique de l'auteur ou du rédacteur de cette version du fabliau (vol. 7 p. 407).



64 et ne se souciait pas que le dame l'eût frappé à la tête.
Mais son cœur était brisé
qu'elle eut refusé son amour.
Il avait mis en elle toutes ses pensées⁸.
68 Il alla s'asseoir devant sa porte
pour savoir s'il pourrait voir
une vieille ou jeune femme
à qui il pourrait révéler ses intentions
72 et qui pourrait l'aider à ce sujet.
Il aperçut son landier⁹ devant le feu
et le précipita contre le mur.
Le prêtre était au comble de l'agitation
76 car il ne pouvait dévoiler ses pensées à personne.
Il saisit sa corbeille de pain bénit¹⁰ par l'anse
et la brisa en morceaux à coups de pieds.
Jamais personne ne vit un jour
80 ce prêtre aussi contrarié !
Il avait perdu tout son bon sens,
son savoir et sa sagesse,
du moment qu'il ne pouvait obtenir celle
84 qui se montrait si orgueilleuse envers lui¹¹.
Alors il alla s'asseoir sur le seuil
et regarda en bas de la rue,
et il aperçut dame Hersent¹²,
88 la femme chargée de l'entretien de l'église¹³,
qui s'y connaissait fort bien dans ce type d'affaire.
Il n'y avait au monde prêtre ni moine,
bon ermite ni bon chanoine,
92 s'il avait accepté de lui parler,
qu'elle n'aurait délivré de ses tourments.
Quand le prêtre la vit venir,
il eut beaucoup de difficulté
96 pour ne pas la héler.
Il lui fit signe du doigt.
Dame Hersent s'approcha alors.
Le prêtre la salua de loin,

-
8. Ce vers pourrait figurer dans un récit courtois afin d'évoquer l'obsession amoureuse de l'amant. Son réemploi à propos d'un prêtre éconduit suggère que le personnage veut croire à la noblesse de ses sentiments alors qu'il s'agit seulement d'un désir sexuel qu'il devrait savoir réprimer en raison de son statut. La réécriture permet de se moquer du prêtre, mais peut-être également de montrer ce que cache une rhétorique courtoise dévoyée.
 9. Le terme désigne, aujourd'hui encore, un grand chenet qu'on trouvait dans les cheminées de cuisine.
 10. Le corbillon était la corbeille pour distribuer le pain bénit (FEW vol. 2 p. 1180b). Ce geste montre que le prêtre oublie les devoirs sacrés de sa charge.
 11. Selon nous, ce vers livre en focalisation interne les pensées du prêtre qui assimile la dame à une orgueilleuse d'amour, personnage de la littérature courtoise refusant d'aimer, alors qu'elle est plus prosaïquement une épouse fidèle à son mari.
 12. Ce personnage de vieille entremetteuse porte un nom tout désigné, Hersent, nom de la louve dans le *Roman de Renart*, alors que la louve était associée à la débauche dans l'imaginaire médiéval.
 13. La *marrugliere* était la femme chargée des soins matériels d'une église (FEW vol. 6/1 p. 497b)



100 puis dit : « D'où venez-vous, voisine ?
— Seigneur, du bas de ce chemin
où je file ma quenouille.
— J'ai grande envie, dit le prêtre,
104 de pouvoir vous parler un peu. »
Il la prit alors par le cou
tout en regardant en bas de la rue.

<colonne b>

Il avait grand peur d'être vu !
108 Ils entrèrent chez lui.
Voilà une belle rencontre pour le prêtre
puisqu'il a trouvé cette femme avisée
à qui il peut ouvrir son cœur.
112 Ils entrèrent alors dans sa chambre.
Le prêtre lui exposa¹⁴
tous ses ennuis et ses contrariétés
au sujet de ce qu'il ne pouvait mener à bien.
116 La vieille lui assura
qu'il aurait tort de s'en soucier
car elle l'aiderait à coup sûr.
Le prêtre prit aussitôt dix sous
120 qu'il avait dans son aumônière et les lui donna.
La scélérate¹⁵ se leva alors,
les mains débordant de deniers,
et lui dit : « Dans le besoin
124 on doit bien aider son ami¹⁶ ! »
Elle partit sans tarder
après lui avoir demandé congé,
et il la recommanda à Dieu,
128 tout en la priant instamment de s'occuper de son affaire.
La vieille ne s'éloigna guère
et vint chez la bourgeoise
qui était très vertueuse et courtoise.
132 Quand la dame la vit arriver,
elle la salua, car elle ignorait
que l'autre était venue chercher sa honte.
Elle ne la laissa pas s'asseoir sur le sol,
136 mais l'assit sur un lit près d'elle.
La vieille en fut ravie.
Elle ne désirait rien d'autre

14. La rime imparfaite *chanbre/ demande* et le sens même de ce vers amènent Jean Dufournet à le corriger en *remembre*. Nous nous demandons si le verbe *demander* ne pourrait pas être employé ici dans le même sens que *mander*, « faire savoir ».

15. La répulsion de l'auteur à l'égard de cette femme est sensible dans l'emploi du terme péjoratif *pautonnière*, la garce, la putain.

16. C'est une variante des proverbes *Au besoing voit on l'ami* et *Au besoing voit on qui amis est* (Morawski 170 et 171).



et lui dit finalement :
140 « Dame, il me faut vous parler
et vous ne devez pas vous étonner
que je sois venue vous trouver.
Le meilleur homme qui existe dans toute la ville
144 vous salue.
Soyez-en certaine !
— Et qui est-ce ? — Le seigneur Gerbaut
qui est, grâce à vous, rempli de joie et d'ardeur.
148 Par mon intermédiaire, il vous fait connaître son amour
et vous prie de devenir son amie¹⁷. »
Quand la dame eut écouté
tout le discours d'Hersent,
152 elle lui dit :
« Dame Hersent, je ne veux pas appartenir
à votre école.
Vous ne m'apprendrez jamais
156 à commettre des infamies à cause de vous.
Si on ne le jugeait pas déshonorant,

[14v]

<colonne a>

je vous donnerais un coup de poing,
une gifle ou un coup de bâton !
160 — Dame, ce serait mal !
Il n'est pas de bourgeoise dans tout Orléans
qui n'ait d'amant par mon intermédiaire. »
La bourgeoise lui donna alors
164 deux grands coups au visage,
et dit : « Maudite voyez-vous
pour être venue aujourd'hui chez moi !
Je suis bien près de vous causer des ennuis,
168 quelles qu'en soient les conséquences¹⁸ ! »
Sans demander congé, Hersent
sortit de la maison.
Elle était pâle de honte et couverte de sueur.
172 Elle alla se plaindre à son prêtre.
Elle lui révéla toute la vérité
et lui raconta comment la dame l'avait traitée,
et une fois qu'Hersent eut exposé sa plainte,
176 le prêtre ne se montra pas joyeux.
Il lui dit de se taire
car il pensait bien la venger

17. Le discours d'Hersent ne brille pas par sa subtilité. Elle s'oppose ainsi à une autre entremetteuse des fabliaux, Auberée. Voir C. Pierreville, « L'entremetteuse « L'entremetteuse des fabliaux. Un singulier personnage », *Entremetteuse et entremetteur dans la littérature de l'Antiquité à nos jours*, CEDIC, volume 28, p. 119-130 <https://hal.science/hal-01570916v1/document>

18. Littéralement « quel que soit celui qui devrait l'expier ».



sans avoir besoin de porter le moindre coup.
180 Il s'engagea alors solennellement
à excommunier la dame¹⁹
pour les coups qu'elle avait donnés.
Elle ne pourrait s'en tirer autrement !
184 Hersent prit alors congé.
Le prêtre, enflammé de colère,
se rendit tout droit à l'église
comme s'il voulait célébrer son office.
188 Il prit une première cloche par la corde,
il l'accorda avec la seconde,
puis les sonna l'une après l'autre
tant et si bien que le peuple se réunit.
192 Quand les paroissiens furent venus,
les uns de près, les autres de loin,
maître Picon le teinturier
arriva, sa femme après lui.
196 En les apercevant, le prêtre
s'agita aussitôt
et leur dit devant les gens :
« Certes, cela ne me plaît pas du tout
200 que vous entriez dans cette église
aussi longtemps que j'exercerai mon office.
Je dois vous excommunier !
— Dites-moi donc pourquoi, seigneur prêtre !
204 Dites-le-moi, je souhaite le savoir.
— Votre femme s'est montrée très agressive

<colonne b>

et a frappé, il y a peu, la bonne de mon église,
avec l'aide de sa servante²⁰.
208 Elle s'en est plainte à l'instant.
Si vous voulez offrir une réparation
pour la honte et le tort
que votre femme lui a faits,
212 elle l'acceptera volontiers.
— Chantez donc maintenant la messe
car vous obtiendrez pour cette faute
la réparation que vous demandez. »
216 Quand le prêtre eut entendu sa promesse,
il chanta rapidement sa messe
sans s'attarder.
Il appela ensuite la bourgeoise

19. Non seulement le prêtre est lubrique, mais il n'a aucun respect pour les sacrements de l'Église.
20. C'est un détail que le fabliau n'avait pas précisé. La copie est-elle lacunaire ? Le prêtre ment-il pour renforcer la faute commise par la dame à l'égard d'Hersent, qu'il présente seule face à deux femmes agressives ?



- 220 ainsi que la bonne de l'église,
et il les réconcilia.
Chacun repartit chez soi.
([[Chacun repartit chez soi.]])
- 224 Maître Picon demanda
à sa femme de lui dire,
sincèrement et ouvertement,
la raison de la plainte déposée devant le prêtre.
- 228 Il voulait connaître la vérité à ce sujet.
« Je vous dirai vite, répondit-elle,
sans jamais vous mentir en rien,
le motif de cette plainte. »
- 232 Le prêtre sollicitait son amour,
« et il m'envoya l'ordure qui s'occupe de son église,
sachez-le bien²¹,
qui me demanda de me comporter follement.
- 236 Je lui ai donné le salaire qu'elle cherchait
car il était juste que je le fasse ! »
Maître Picon, qui comprit bien
que la raison et le droit étaient du côté de sa femme,
- 240 affirma qu'il était très affligé
qu'elle ne l'eût battue plus violemment !
« Si le prêtre vous harcèle encore,
dites-lui que vous ferez sa volonté,
- 244 mais à condition qu'il vous donne généreusement de
[son argent
et qu'il vous fasse savoir
le jour où il voudra avoir
de vous tout ce qu'il souhaite. »
- 248 La dame lui promit alors
de faire sans contredit
tout ce qu'il lui avait dit.
Elle sortit de chez elle
- 252 et le prêtre de son côté,
qui était allé chez la bonne,
la rencontra en chemin.
Quand il la vit, il la salua

[15r]

<colonne a>

- 256 et la questionna tout aussitôt
au sujet de ce qu'il lui avait demandé.
« Je me mettrai à votre service,
à condition d'y trouver avantage. »
- 260 Le prêtre qui ne pensait à rien d'autre

21. Le NRCF considère que *de grant maniere* se rapporte à *pautonniere* et propose de traduire « cette archicrapule ». Il nous a semblé plus naturel de faire porter la locution adverbiale sur l'impératif *ce sachiez vos*.



et que son amour pour elle rendait ivre
promit de lui donner dix livres.
La dame répondit : « Cela suffit.
264 — Unissons-nous donc tout de suite²² !
— Cela ne peut avoir lieu avant demain,
quand mon époux ira à la foire,
mais si vous ne voulez pas le croire,
268 vous pouvez bien venir cette nuit²³ !
— Dieu, dit le prêtre, cette nuit,
quand viendra-t-elle ? Comme il me tarde qu'elle vienne !
Je ne pense jamais voir le moment
272 où je vous tiendrai entre mes bras !
Maintes fois durant la nuit je crois
vous étreindre durant mon sommeil²⁴ ! »
La dame prit très courtoisement
276 congé du prêtre.
Il demanda : « Quand viendrai-je ?
— Seigneur, demain après la messe,
et apportez-moi ce que vous m'avez promis
280 ou ne venez pas ! »
Elle le quitta sur-le-champ
et entra dans sa maison
où son mari la rencontra
284 et lui demanda d'où elle venait.
« Seigneur, ne vous souvenez-vous pas
de monseigneur Gerbaut, le prêtre ?
Il m'a exposé toute son affaire
288 et m'a révélé ce qu'il entreprendra.
Se vous le voulez, maître Gerbaut, le prêtre,
sera surpris demain dans ces lieux ! »
Picon se réjouit
292 quand il sut que le prêtre viendrait.
« Dame, il faudra,
si vous voulez le berner parfaitement bien,
préparer un bain pour le baigner
296 ainsi qu'un bon repas,
et moi, j'irai alors faire un tour
dehors dans ce verger.
Quand je saurai le repas
300 préparé bel et bien,
je reviendrai ici
comme si j'ignorais tout,
et vous, incitez-le cependant
304 à entrer rapidement dans la cuve. »
Ils tinrent alors conseil.

22. La locution adverbiale *mein a mein* signifie littéralement « main dans la main », et par extension « tout de suite » (DMF B-2).

23. Sous-entendu : « et constater que mon mari est là. »

24. Une fois encore, le discours du prêtre détourne la rhétorique courtoise avec la question oratoire sur la venue de la nuit et l'évocation des illusions nocturnes s'emparant de l'amant.



<colonne b>

L'affaire fut ainsi conçue
et quand la nuit fut passée,
308 maître Picon partit.
Il appela tous ses serviteurs
et les emmena avec lui,
sans jamais vouloir leur dire pourquoi.
312 Le prêtre qui était tourmenté
et enflammé à la pensée de la dame
ne se montra ni paresseux ni hésitant.
Il prit sur ses deniers dix livres
316 qu'il avait comptées dès la veille,
et il ne fut pas assez chargé
pour ne pas saisir une oie grasse.
Il traversa la rue tout aussitôt
320 et entra chez la bourgeoise.
Elle ne s'en affligea guère.
Elle prit les deniers en souriant,
puis dit à sa servante :
324 « Va fermer la porte
et prend l'oie qu'il apporte. »
La servante aussitôt
exécuta ses ordres.
328 Elle ferma la porte et prit l'oie
que le prêtre avait tuée.
Elle la pluma et la mit sur la broche,
et la dame s'empressa
332 de chauffer l'eau du bain et de faire du feu.
Le prêtre, sans tarder,
se déchaussa et se dévêtit.
Sous les yeux de la dame,
336 il bondit nu dans le bain qui était prêt.
Maître Picon s'approcha alors
de la porte qui était fermée,
puis il appela sa servante
340 assez haut pour que tous l'entendent.
La servante répondit :
« Seigneur, j'arrive ! » Et aussitôt
le prêtre jaillit du bain et bondit
344 dans une autre cuve qui était pleine
de teinture de brésil et de cochenille²⁵
où la dame le fit entrer.
Il ne manquera pas d'être teint à la perfection
348 avant de sortir de la cuve !
Voilà à présent le prêtre dans l'étuve

25. Le *brasil* « brésil » était un bois rouge utilisé en teinture et la *greine*, une teinture d'écarlate provenant de la cochenille.



où la dame le recouvrit bien.
La servante ouvrit la porte
352 et dit à son maître : « Soyez le bienvenu !
Vous ne vous êtes guère trompé
si vous revenez ici.
Le repas est tout prêt

[15v]

<colonne a>

356 à condition que quelqu'un prépare la sauce. »
Maître Picon se réjouit
d'être revenu au bon moment.
Il prit le mortier sans attendre
360 et prépara la sauce.
La dame s'empressa
de mettre la nape sur la table.
La servante, qui s'était occupée de tout²⁶,
364 se réjouissait beaucoup de cette fête
et demanda à son maître d'ôter²⁷ l'oie du feu
et de la couper en morceaux, car elle était cuite à point.
Il n'eut aucune peine à le faire.
368 Tous s'assirent pour manger²⁸.
Maître Picon, qui voulait se venger,
se souvint de son prêtre.
« Allons regarder où en est la teinture
372 et si le crucifix qu'on m'a demandé aujourd'hui
est bien teint !
Allons le chercher, par Dieu !
Fillette, ravivez le feu
376 et nous le mettrons à un endroit plus élevé²⁹. »
Quand le prêtre entendit ces mots,
il plongea sa tête dans la teinture
pour ne pas être reconnu.
380 Picon se déplaça alors
et s'approcha de sa cuve,
entouré par sa femme et ses serviteurs
qui soulevèrent le couvercle.
384 Ils y trouvèrent le prêtre étendu
exactement comme s'il était
taillé dans la pierre ou le bois
au niveau des pieds, des cuisses ou des bras.
388 Ils le saisirent alors de tous côtés

26. Comme le note le NRCF, il y a sans doute une petite lacune ici car *entremise* aurait besoin de l'auxiliaire *être*.

27. Nous pensons, comme J.B. Fay, que *lev* est le subjonctif présent de *lever* au sens d' « enlever du feu ».

28. Picon et son épouse commencent à se venger du prêtre en mangeant l'oie grasse qu'il avait apportée pour se régaler.

29. Il s'agit de permettre à la teinture de s'écouler et d'accélérer le séchage.



et le soulevèrent de plus d'une toise³⁰.
« Dieu, dit maître Picon, comme il est lourd !
Je n'ai jamais vu crucifix si pesant ! »
392 Si le prêtre avait osé parler,
il lui aurait dit quelque chose,
mais ses lèvres étaient si scellées
qu'il n'en sortait ni son ni souffle.
396 Ils le sortirent à grand peine.
Écoutez donc à présent un événement inattendu !
Le prêtre était enduit de teinture à tel point
qu'il était plus coloré et vermeil
400 que n'est le soleil au petit matin
au moment où il brille le plus.
Ils ne l'invitèrent pas à manger,
mais l'assirent à côté du foyer.
404 Ils l'y appuyèrent, ce n'est pas un mensonge,
puis retournèrent se mettre à table.

<colonne b>

Ils se rassirent pour le repas
et recommencèrent à manger.
408 Le prêtre était gros et gras.
Il tenait la tête un peu penchée.
Il ne portait ni chemise ni braies.
Le feu clair qui brûlait dans son dos
412 fit dresser son membre³¹.
Il en fut très courroucé³² !
La dame le regarda du coin de l'œil³³
et maître Picon s'en aperçut.
416 Il voulut faire rire ses gens.
Il commença à dire à sa femme :
« Dame, je vous assure
que je n'ai jamais vu de crucifix semblable
420 doté de couilles et d'une bite !
Ni moi ni personne n'en avons jamais vu !
— Vous dites vrai ! répondit la dame.
Celui qui l'a sculpté ainsi
424 n'était pas très sage.
Je crois qu'il a un trou à l'arrière !
Il l'a plus grande que vous,
et plus grosse, vous le savez bien³⁴ ! »

30. La toise équivalait à 1m50 environ.

31. Le terme *baudoïn* désignait de manière plaisante le sexe masculin. C'est également dans le *Roman de Renart* le nom de l'âne, animal à qui le Moyen Âge prêtait une sexualité débordante.

32. Littéralement : « Il n'y eut alors en lui que de la colère ! » La formule apparaît souvent dans la littérature épique pour marquer l'indignation de hauts personnages. Son insertion dans un contexte d'érection involontaire en public fait inévitablement sourire.

33. Littéralement : « avec un cil », « à travers ses cils ».

34. Le NRCF propose d'éditer *sanez* et de comprendre « *corrigez-le bien* ». Nous n'avons pas été



428 Maître Picon appela alors
sa servante qui était avisée :
« Va voir derrière la porte
et apporte-moi ma hache bien aiguisée,
432 et je lui couperai ces couilles
et cette bite qui pend trop bas. »
La servante qui connaissait bien son affaire
vint à la porte et l'ouvrit en grand.
436 Tandis qu'elle cherchait la hache,
le prêtre empoigna ses couilles³⁵
et s'enfuit en bas de la rue,
suivi par les huées de maître Picon.
440 Il se précipita chez lui.
Maître Picon ne demandait rien d'autre
que d'être vengé du prêtre.
Le voilà bien débarrassé de lui !

Fin

convaincus par cette suggestion. La grivoiserie lancée par la dame à son époux nous paraît plus savoureuse.

35. Le geste renforce le comique de la scène car on ne peut s'empêcher d'en chercher la raison : le prêtre veut-il s'assurer que tout est encore là ou espère-t-il courir plus vite ?